



Paris, le 15 septembre 2015

Chère collègue, cher collègue, madame, monsieur,

Il y a maintenant dix ans que Paris-Sorbonne et l'UPMC ont décidé d'entamer un processus de rapprochement. Un destin commun s'est dessiné entre nos deux établissements, renforcé en 2010 au sein de Sorbonne Universités puis en 2012 par le succès de l'initiative d'excellence présentée ensemble. La stabilité de ce lien, dans un paysage universitaire en mouvement, nous a permis d'avancer dans nos missions, l'amélioration de nos formations pour la réussite de nos étudiants et l'excellence de la recherche.

Il y a quatre ans, les conseils de nos établissements ont été élus dans la perspective de la création d'une université unique. Depuis, la mise en œuvre de l'Idex a été l'occasion pour nos deux communautés de mieux se connaître et de développer des projets fructueux.

Le temps nous paraît donc venu de proposer à nos communautés de s'engager dans la création d'une nouvelle université regroupant Paris Sorbonne et l'UPMC. Le renouvellement de nos conseils en février 2016 est un moment opportun pour leur permettre de préciser ce choix tout en s'appuyant sur ces acquis.

La création de cette nouvelle université pourra prendre effet au premier janvier 2018. D'ici là, un travail d'élaboration collective se déroulera selon un calendrier qui permet de garantir la légitimité du processus à ses différentes étapes :

- Au cours du dernier trimestre 2015, des groupes de discussion composés de membres des conseils centraux de Paris Sorbonne et de l'UPMC, seront organisés pour discuter à grands traits les contours de la nouvelle université, ainsi que les grandes orientations et principes présidant à sa création. Ils seront alors soumis au vote des conseils et, s'ils sont adoptés, ils seront présentés dans le dossier d'évaluation de l'IDEX en décembre 2015. Quatre groupes de travail porteront sur la recherche, la formation, la vie étudiante et la vie de campus, ainsi que sur la gouvernance et l'organisation de la future université.
- Après que les conseils nouvellement élus se seront prononcés sur la création de la nouvelle université, de mars 2016 à l'été 2017, l'ensemble de nos communautés sera associé à de seconds groupes de travail pour définir dans le détail, activité par activité, l'organisation de la nouvelle université, dans un processus transparent, revenant régulièrement devant les conseils centraux, les CHSCT et les CT.
- Sur la base de ces travaux, des statuts seront élaborés par une assemblée constituante réunissant les deux conseils d'administration, sous la conduite d'un administrateur provisoire qui aura également pour mission d'organiser les élections des conseils de la nouvelle université en décembre 2017.

La création de cette université ne remet pas en cause, bien au contraire, les coopérations développées avec les autres partenaires de Sorbonne Universités, membres de la COMUE ou associés.

Pour engager la discussion, nous formulons les propositions suivantes.

Les principes de constitution de cette nouvelle université devraient s'appuyer sur l'une des forces de Sorbonne Universités : aucun des partenaires ne recoupe les autres dans ses domaines d'enseignement et de recherche. Au démarrage, la nouvelle université pourrait ainsi être composée de trois facultés : une faculté des lettres et sciences humaines et sociales, issue de l'actuelle Paris-Sorbonne, une faculté des sciences et d'ingénierie et une faculté de médecine, toutes deux issues de l'actuelle UPMC. Ces composantes seraient équilibrées, la faculté des lettres et SHS et la faculté de sciences et d'ingénierie ayant un nombre à peu près équivalent d'étudiants, la faculté de médecine un peu plus de la moitié. Une attention particulière serait par ailleurs apportée à ce que la nouvelle université et ses facultés maintiennent et poursuivent, dans une identité nouvelle, l'histoire et les sentiments d'appartenance propres à chacun de ses fondateurs.

Chaque faculté regrouperait l'ensemble des UFR et écoles internes de son périmètre disciplinaire et serait dotée d'une large autonomie, notamment budgétaire, grâce à un contrat d'objectifs et de moyens que son doyen discuterait avec la présidence de l'université et que ses conseils approuveraient. Les moyens financiers et humains existant aujourd'hui dans les deux universités pour l'enseignement, la recherche et l'administration, seraient préservés, comme le seraient l'organisation actuelle de leurs services et le régime indemnitaire et les modalités actuelles de gestion des carrières des personnels. Les changements induits par la création de la nouvelle université n'interviendraient que progressivement, à partir de 2018, dans le cadre d'une négociation collective. La subsidiarité, la mise en réseaux, la complémentarité, l'interaction des services, gages d'une plus grande efficacité, seraient activement recherchées mais n'impliqueraient pas de suppressions d'emploi et offriraient de nouvelles opportunités de carrière et un enrichissement des fonctions. Dans ce cadre, les mobilités éventuelles, notamment d'une faculté à l'autre, ne pourraient se faire que sur la base du volontariat.

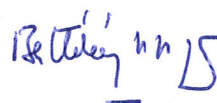
L'organisation et la gouvernance retenues devraient veiller au respect des identités actuelles de chaque champ disciplinaire, et à ne pas rajouter une couche décisionnelle supplémentaire, ni supprimer les structures existantes. Les UFR, écoles internes et services communs conserveraient donc leurs attributions au sein des trois facultés. Les facultés exerceraient l'essentiel des fonctions de gestion qu'exercent aujourd'hui Paris-Sorbonne et l'UPMC. De ce fait, la direction de la nouvelle université aurait essentiellement un rôle de définition stratégique des grandes orientations, de négociation avec les autorités de tutelle et les partenaires, ainsi que de représentation. Ces principes pourraient permettre, dans un second temps, et d'une manière analogue, à l'université Paris-Panthéon-Assas et à l'université technologique de Compiègne de rejoindre la nouvelle université si et quand elles le décidaient.

En réunissant Paris-Sorbonne et l'UPMC, qui sont déjà internationalement reconnues, nous serons en mesure de constituer une université de recherche de rang mondial, en présentant tout l'éventail disciplinaire des sciences, des lettres, des SHS et de la médecine, en espérant y ajouter plus tard le droit et l'économie. Ce nouvel établissement (qui, pour ne prendre qu'un seul exemple, délivrera à lui seul environ 10% des doctorats en France) comptera davantage lors des discussions avec les tutelles. Université complète, elle sera le meilleur moyen de garantir ce qui fait notre principale spécificité, la qualité de la recherche au cœur de toutes nos disciplines, en promouvant sur le long terme le développement propre de tous les grands champs du savoir. C'est la condition même de la fécondité de leurs interfaces et de leur contribution à l'innovation, comme on le mesure déjà dans le cadre de l'IDEX et dans les succès obtenus aux appels Européens en cours. Les coopérations internationales que la nouvelle université pourra engager au-delà de ce qui existe actuellement en seront profondément facilitées, permettant ainsi à nos étudiants, nos enseignants-chercheurs et nos chercheurs de développer leurs échanges avec le reste du monde. La nouvelle université facilitera enfin la dimension pluridisciplinaire de la formation de nos étudiants, plus particulièrement avec le développement du système majeure/mineure que nous avons engagé ensemble dans le cadre du collège des licences pour rénover le premier cycle et promouvoir la réussite des étudiants. Les choix offerts à chacun seront considérablement élargis. Ce projet aboutira à une offre différenciée s'appuyant sur les spécificités disciplinaires.

La création de cette nouvelle université est une opportunité et une chance à saisir pour la stabilité et le développement futurs de Paris-Sorbonne et de l'UPMC dans un contexte que nous savons difficile, institutionnellement, pédagogiquement et budgétairement. Unir nos forces nous permettra, nous en sommes convaincus, de mieux affronter l'avenir. C'est avec tous que cette création peut s'engager avec succès. Il appartient maintenant à nos communautés de se prononcer sur le projet encore à construire que nous leurs proposons aujourd'hui.



Jean Chambaz
président de l'UPMC



Barthélémy Jobert
président de Paris-Sorbonne